



RAPPORT ANNUEL DU CRDSC

2021
2022

Du Président du
Conseil du CRDSC
Brad Kielmann
31 juillet 2022



INTÉGRITÉ
ÉQUITÉ
EXCELLENCE



Table des matières

À propos du Centre.....	02
Message du président et de la chef de la direction.....	03
Faits saillants de 2021-2022.....	04
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2021-2022.....	08
Statistiques du tribunal 2021-2022.....	09
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers.....	15
Conseil d'administration.....	30
Membres du personnel et Unité d'enquêtes.....	31
Arbitres et médiateurs.....	32



À propos du Centre

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre » ou le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le Centre et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre fédéral responsable des sports.

Le présent rapport fait le point sur les opérations du Centre et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (la « période »).

MANDAT STATUTAIRE

Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

ÉNONCÉ DE VISION POUR 2020-2024

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

ÉNONCÉ DE MISSION POUR 2020-2024

Le Centre exerce son leadership dans la prévention et le règlement des différends sportifs, tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité procédurale et de respect.

VALEURS

- **INTÉGRITÉ** – En étant transparents, compétents et en observant des normes rigoureuses de conduite éthique, nous nous efforçons constamment de gagner la confiance de nos partenaires.
- **ÉQUITÉ** – Nous sommes indépendants, impartiaux et respectueux de toutes les parties, afin que nos partenaires puissent compter sur nous pour être justes.
- **EXCELLENCE** – Nous nous acquittons efficacement de notre mission en étant performants, accessibles, professionnels et en faisant preuve de compassion.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Centre a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle a besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du Centre, afin d'offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

Lorsque la *Loi sur l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le Centre a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le Centre a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Le Centre compte quinze employés. En moyenne, le Centre traite plus de 49 dossiers par an, dont presque la moitié sont liés à des affaires de dopage. Outre les activités du Tribunal, le CRDSC gère un Centre de ressources pour la prévention des différends fournissant aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire l'incidence ou la gravité des différends sportifs.

Depuis 2018, le Centre est responsable de l'Unité d'enquêtes qui fournit des services d'enquête professionnels et indépendants à la communauté sportive pour les plaintes d'abus et de harcèlement. Le Centre supervise également la Ligne d'assistance du sport canadien, établie en 2019 pour offrir un service d'écoute et de référence gratuit, anonyme, confidentiel et bilingue pour les préoccupations au sujet d'abus, de harcèlement et de discrimination dans le sport. Le 1^{er} janvier 2021, le Centre a créé le Tribunal de protection, une nouvelle division spécialisée dans les différends relatifs aux allégations de harcèlement et d'abus.

Le 6 juillet 2021, à la suite d'un appel de propositions, le Ministre a chargé le Centre de mettre en place le mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire à l'échelle nationale.



Message du président et de la chef de la direction

Le Centre a connu une année pas comme les autres. Les efforts qu'il a déployés ces dernières années, en proposant des solutions pour mettre fin aux abus et à la maltraitance dans le milieu du sport, ont été reconnus lorsque le Gouvernement du Canada l'a sélectionné, en juillet 2021, pour créer un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire et administrer le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport. Il va sans dire que l'ajout de ce nouveau mandat très important a entraîné des changements considérables en très peu de temps.

Malgré la pandémie mondiale et la pénurie de main-d'œuvre observée dans de nombreux secteurs, y compris dans le domaine du sport fédéré, le Centre n'a eu aucun mal à attirer des talents incroyables pour augmenter son effectif, qui est passé de sept à quinze employés en seulement six mois. Cette croissance témoigne de l'inspiration que suscite le nouveau mandat du sport sécuritaire, ainsi que la passion et la volonté de faire une différence positive pour tous les participants au sport au Canada. La liste des médiateurs et arbitres, stimulée par la création du Tribunal de protection, est également passée de 37 à 59 membres durant la période, puis 11 arbitres aspirantes se sont inscrites à son Programme de mentorat pour les femmes arbitres. Sept nouveaux administrateurs ont par ailleurs été nommés durant la période. Se joindre au CRDSC à ce moment crucial de son histoire, en quelque capacité que ce soit, c'est faire partie de quelque chose qui est nécessaire et qui aurait dû être mis en place depuis longtemps dans le milieu du sport au Canada.

D'innombrables heures ont été investies bénévolement par les membres dévoués de groupes de travail pour fournir expertise et conseils, et aider à élaborer les politiques, procédures et lignes directrices du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport et des autres fonctions clés du programme Sport Sans Abus. Nous tenons à les remercier tous et toutes pour leurs précieuses contributions.

Dans le cadre de la transition habituelle, le Conseil a vu partir sept administrateurs extrêmement dévoués, dont certains ont poursuivi leurs activités pour le Centre à titre bénévole afin de continuer le travail entrepris pour planifier le mécanisme pour le sport sécuritaire. Nous sommes reconnaissants aux administrateurs sortants de leurs années de service bénévole consacrées à l'amélioration du Centre.

L'année a été très mouvementée également au Secrétariat de règlement des différends. Alors que les compétitions en personne recommençaient, notamment dans le cadre de deux éditions de Jeux olympiques et paralympiques tenus au cours d'un même exercice financier, le nombre de dossiers soumis au Centre pour en obtenir le règlement a connu une forte hausse. Plusieurs records ont été battus par le tribunal, avant les Jeux olympiques d'hiver de 2022 en particulier, notamment le nombre total de dossiers déposés au cours d'un exercice financier, le nombre de nouveaux dossiers ouverts au cours d'une même journée, le nombre d'audiences tenues simultanément et le nombre d'appels gérés en même temps par un seul arbitre. Le Secrétariat a également été sollicité par les tiers indépendants d'organismes de sport financés par le gouvernement fédéral pour les aider à régler de façon informelle un nombre croissant de plaintes en matière de sport sécuritaire. Tout ceci a eu lieu avant même que le programme Sport Sans Abus ne soit lancé.

En résumé, 2021-2022 a été une année de grands changements pour le CRDSC, de croissance exponentielle de son financement, son effectif, ses responsabilités et ses réalisations, ainsi qu'une année record pour son Secrétariat de règlement des différends. Au nom du Conseil d'administration, nous souhaitons souligner le soutien indéfectible de la ministre Pascale St-Onge dans la mise en œuvre du programme Sport Sans Abus et l'exécution du mandat du Centre de façon plus générale.

Brad Kielmann
Président du Conseil d'administration du Centre

Marie-Claude Asselin
Chef de la direction

Faits saillants de 2021–2022

Réalisation de nos objectifs :

DOMAINE PRIORITAIRE 1 FOURNIR DES SERVICES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS

1.1 Dispenser une orientation aux arbitres et médiateurs nouvellement nommés et des activités de développement professionnel à tous les membres de la liste, y compris des formations spécifiques pour les listes spécialisées du Tribunal antidopage et du Tribunal de protection

Les arbitres et médiateurs de la liste nouvellement nommés ont assisté à une séance d'orientation qui a eu lieu en même temps que la Conférence des médiateurs et arbitres de 2021, par vidéoconférence. La conférence interactive comprenait des séances sur l'indépendance et la déférence, ainsi que des séances spécialisées pour tous les membres des listes du Tribunal antidopage et du Tribunal de protection. Une formation supplémentaire qui portait sur la médiation dans des affaires liées au sport sécuritaire et sur la santé mentale a été offerte à tous les membres de la liste. Pour contribuer à leur développement professionnel continu, de nombreux membres de la liste ont participé au Programme d'observation, qui leur a permis d'observer des procédures de médiation et d'arbitrage conduites par leurs pairs.

Des documents de la boîte à outils des médiateurs et arbitres de la liste ont été mis à jour afin de refléter les nouvelles règles antidopage et le nouveau Code canadien de règlement des différends sportifs. Une version annotée mise à jour du Code canadien de règlement des différends sportifs, publiée dans les deux langues officielles sur le site Internet du Centre, constitue une ressource clé à la disposition des membres de la liste et des parties aux procédures du CRDSC.

1.2 Réduire l'écart entre les hommes et les femmes chez les arbitres en mettant en œuvre le Programme de mentorat pour les femmes arbitres

Onze arbitres aspirantes ont été sélectionnées pour participer au Programme de mentorat pour les femmes arbitres. Elles ont été jumelées à des mentors de la liste du Centre et elles ont assisté à la séance d'orientation des nouveaux membres de la liste dans le cadre de la Conférence des médiateurs et arbitres de 2021. Les progrès des participantes dans l'observation des procédures du tribunal et la rédaction de décisions factices ont été suivis au moyen d'une fiche de rendement. Lorsqu'elles

auront satisfait à toutes les exigences, ces femmes seront invitées à se joindre à la liste des arbitres du Centre.

1.3 Améliorer les outils technologiques pour simplifier davantage le processus de gestion des dossiers

De nouvelles options de conférences audio et vidéo sécurisées et plus économiques sont désormais disponibles pour la tenue des procédures du tribunal. Dans le cadre de son processus de conversion progressive des formulaires du tribunal afin qu'ils puissent être remplis en ligne, le Secrétaire de règlement des différends a donné priorité aux formulaires exigés des parties pour engager une procédure du tribunal durant les Jeux du Canada de 2022 et les Jeux du Commonwealth de 2022. La plateforme, où seront hébergés bientôt tous les formulaires du tribunal, est également sécurisée et satisfait à toutes les normes d'accessibilité.

DOMAINE PRIORITAIRE 2 RENFORCER LA CAPACITÉ DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE CANADIENNE À PRÉVENIR ET RÉGLER LES DIFFÉRENDS SPORTIFS

2.1 Passer en revue et mettre à jour les publications actuelles afin de s'assurer de leur conformité au Code canadien de règlement des différends sportifs 2021

Plusieurs publications qui font partie du Guide des procédures du CRDSC ont été mises à jour pour assurer leur conformité au Code canadien de règlement des différends sportifs de 2021 et au Programme canadien antidopage de 2021. La publication Guide de l'administrateur de sport sur les allégations de violation des règles antidopage a également été mise à jour en collaboration avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, afin de refléter les derniers changements apportés aux règles antidopage.

2.2 Collaborer avec viaSport BC et Sport Manitoba pour promouvoir le Programme Connexion droit et sport, et fournir une formation aux nouveaux participants dans ces provinces

Dans le cadre du Programme Connexion droit et sport, des séances d'information pour les administrateurs de sport provinciaux et une formation pour les gestionnaires de dossiers ont été offertes au Manitoba. Un programme

d'orientation et de formation complémentaire sur la facilitation et les audiences a également été proposé à une nouvelle cohorte de diplômés en droit en Colombie-Britannique et en Alberta, où le programme est également mis en œuvre actuellement. Une formation a été fournie à des étudiants de 2^e cycle en droit de l'Université de Sherbrooke afin d'offrir gratuitement des services de médiation en sport au Québec.

2.3 Moderniser le site Internet du Centre afin d'améliorer l'expérience utilisateur et l'accès aux outils et ressources

Des projets d'amélioration du site Internet principal du Centre ont été mis de côté au cours de la période, au profit de la mise à niveau nécessaire du site Sport Sans Abus et de la création du nouveau site du Commissaire à l'intégrité dans le sport. Néanmoins, les données analytiques du site Internet du Centre indiquent une augmentation du nombre de pages vues sur le site de plus de 1000 par mois entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Cette augmentation peut être attribuée en partie à la plus grande activité du Centre sur les réseaux sociaux pour promouvoir les publications, les services et les opportunités offertes par le Centre, et pour améliorer le taux d'engagement global sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

2.4 Continuer à fournir à la communauté sportive canadienne des activités judiciaires de prévention des différends et d'éducation par le biais d'ateliers et de webinaires

Les séries de webinaires bilingues du Centre ont continué à intéresser de nombreux administrateurs de sport, des membres du personnel de haute performance, des entraîneurs, bénévoles et athlètes de tous les niveaux du système sportif. Parmi les sujets couverts, notons le respect des droits dans les processus disciplinaires, la réduction des risques de différends à la suite de processus de sélection, la tenue d'appels internes, les avantages de la facilitation de règlement préalable, les techniques de négociation pour les dirigeants sportifs, ainsi que les droits et responsabilités des athlètes. En plus des webinaires, le personnel du CRDSC a dirigé 32 ateliers et présentations en mode virtuel, notamment au Forum d'AthlètesCAN et à la conférence Sport Leadership sportif, lors desquels le Centre a également présenté son kiosque virtuel.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 **SOUTENIR L'INTÉGRITÉ DANS LE SPORT**

Ce troisième domaine prioritaire et ses objectifs ont été élaborés lors de l'établissement du Plan d'entreprise du Centre, publié en mars 2021. Les objectifs énoncés n'ont pas été modifiés après la sélection du Centre pour mettre en œuvre le nouveau mécanisme pour le sport sécuritaire au niveau national, le 6 juillet 2021, mais les réalisations elles-mêmes, décrites ci-dessous, rendent compte des modifications qui ont eu lieu pour faciliter la bonne exécution du nouveau mandat.

3.1 Maintenir les programmes de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes, selon les besoins

Les services de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes ont continué à être offerts à la communauté sportive canadienne tout au long de la période. Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, la Ligne d'assistance du sport canadien a reçu des centaines de communications, avec une augmentation marquée des communications entrantes correspondant aux niveaux d'avant la pandémie. Avec la reprise progressive des sports communautaires dans le pays, une hausse de 18 % des appels individuels à la ligne d'assistance concernant des affaires liées au sport du niveau provincial ou territorial, des clubs ou communautaire a été observée par rapport à l'année précédente. Près de deux tiers des clients ont choisi de contacter le service par téléphone, plus d'un quart par courriel et d'autres par message texte.

L'Unité d'enquêtes a été gardée intacte jusqu'à la fin de la période. À ce moment-là, il était déjà prévu de réviser sa composition et son objectif, et d'en faire une partie intégrante du nouveau mécanisme pour le sport sécuritaire.

3.2 Fournir des services d'arbitrage spécialisés à la communauté sportive canadienne par l'entremise du Tribunal de protection

Conformément aux nouvelles règles de protection incorporées au Code canadien de règlement des différends sportifs de 2021, une liste spécialisée constituée de 22 arbitres a été établie en mai 2021. Ensemble, ces arbitres possèdent une expérience pertinente de l'arbitrage dans les domaines de la protection de la jeunesse, des droits de la personne, du droit criminel, des pensionnats autochtones et du



harcèlement en milieu de travail. Si aucun arbitrage dans des affaires de protection n'a eu lieu au cours de la période, un certain nombre de différends liés au sport sécuritaire ont été soumis à la médiation du Centre. À la suite du nombre croissant de tels dossiers, de nature très sensible, il a été décidé de créer un sous-groupe de médiateurs répondant à des critères particuliers qui leur permettront d'assurer la médiation dans des affaires de sport sécuritaire. À la suite d'un processus de candidatures internes et d'entrevues dirigées par un groupe de travail, le Conseil d'administration du Centre a approuvé la composition de la liste spécialisée de médiateurs en sport sécuritaire.

3.3 Offrir son expertise, selon les besoins, aux parties prenantes dans l'ensemble du pays, en appui à leurs efforts pour mettre fin à la maltraitance dans le milieu du sport

En juillet 2021, le Gouvernement du Canada a sélectionné le CRDSC pour élaborer et mettre en œuvre un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire. Un processus de consultation a été mené afin de recueillir des avis sur la conception et la mise en œuvre du mécanisme. Au total, 21 séances virtuelles de discussion de groupe ont eu lieu, avec 77 organismes nationaux de sport, organismes de services multisports, et centre et instituts nationaux de sport.

Un Comité de mobilisation des athlètes a été créé pour permettre de fournir de la rétroaction et des commentaires au nom des athlètes canadiens, proposer des recommandations et contribuer à l'élaboration de programmes et services en matière de sport sécuritaire. Un groupe de travail, composé d'experts externes, a été chargé d'élaborer des politiques, des procédures et des descriptions d'emploi pour le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, en faisant des recommandations pour la création d'un processus rigoureux de réception des plaintes, les évaluations préliminaires et les enquêtes.

Les organismes de sport financés par le gouvernement fédéral ont été encouragés à signifier leur engagement à devenir des signataires du programme du mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire. Ces signataires ont été invités à établir un groupe de travail, à définir le mandat d'un Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport, à en sélectionner les premiers membres, et à contribuer à la conception de la fonction et de la structure hiérarchique du Directeur des sanctions et résultats. Des comités de recrutement et des experts en ressources humaines ont été engagés pour recruter un Commissaire à l'intégrité dans le sport et un Directeur des enquêtes.

Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) a été révisé et mis à jour

à la suite d'un processus de consultation à l'échelle nationale. La version 6.0 qui en a résulté sert de fondement pour le lancement du mécanisme pour le sport sécuritaire, connu maintenant comme le programme du Sport Sans Abus.

L'équipe du personnel du Centre de ressources été élargie afin de pouvoir s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, qui comprennent des services de soutien et de bien-être, ainsi que des initiatives de recherche et d'éducation en sport sécuritaire. Une aide juridique et un soutien en santé mentale sont désormais offerts aux membres de la communauté sportive de niveau national, touchés par la maltraitance. L'établissement de normes d'éducation conformes au CCUMS et d'un programme de subventions de recherche en sport sécuritaire est en cours. Au total 10 subventions de recherche en sport sécuritaire ont été attribuées au cours de la période à des chercheurs universitaires pour produire des synthèses des connaissances actuelles, qui serviront à définir les futures priorités de recherche.

DOMAINE PRIORITAIRE 4

VISER L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

4.1 Aider le ministre à recruter des bénévoles pour siéger au Conseil d'administration du Centre en 2021

À la suite d'un appel public de candidatures, six nouveaux administrateurs et un nouveau président ont été nommés par le ministre Steven Guilbeault en août 2021. Une administratrice ayant dû se retirer du Conseil peu après pour des raisons professionnelles, la ministre Pascale St-Onge a désigné une personne pour la remplacer en mars 2022.

4.2 Offrir une orientation aux six nouveaux administrateurs et faciliter la transition du leadership

Les nouveaux administrateurs ont assisté à une séance d'orientation en personne qui a eu lieu en même temps que l'Assemblée publique annuelle du Centre en septembre 2021. Une séance d'orientation en mode virtuel a été organisée avec l'administrateur récemment nommé. Le Manuel du Conseil a été actualisé et mis à la disposition de tous les nouveaux administrateurs, et la structure, la composition et les mandats des comités ont été révisés et mis à jour. Tous les nouveaux administrateurs ont suivi leur formation obligatoire en matière de sport sécuritaire.

Des séances de développement professionnel sur le sujet de la santé mentale ont été offertes à tous les employés, administrateurs, médiateurs et arbitres du Centre, ainsi

qu'aux membres de l'Unité d'enquêtes et aux téléphonistes de la Ligne d'assistance du sport canadien.

4.3 S'assurer que les politiques du Centre sont conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire

Le Rapport annuel 2020-2021 du Centre a été présenté au ministre du Patrimoine canadien en juillet 2021 et son Assemblée publique annuelle a eu lieu à Ottawa et en mode virtuel, en Ontario, le 23 septembre 2021.

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ), un organisme sans but lucratif qui offre ses services principalement à des organismes de sport, a fourni des services de comptabilité au Centre durant la période. La firme Baker Tilly a vérifié les comptes et transactions financières du Centre et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du Centre le 15 juin 2022. Le Rapport du vérificateur a été approuvé par le Conseil le 22 juillet 2022. Le Rapport du vérificateur, qui se trouve à la page 13 du présent rapport, déclare que le Centre se conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et qu'il est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution de Sport Canada au Centre pour la période s'élevait à 1 140 000 \$ plus un montant de 30 311 \$ reporté de la contribution de 2020-2021. Les états financiers approuvés montrent que les dépenses correspondantes ont atteint un total de 1 160 701 \$, réparti comme suit

- **125 890 \$** pour les frais d'administration : bureau, administration générale et communications;
- **44 274 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **51 429 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;
- **404 545 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et sensibilisation; équité des genres dans le sport et sport sécuritaire et
- **534 563 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.

Un montant supplémentaire de 1 964 125 \$ a été accordé par Sport Canada afin d'appuyer financièrement l'élaboration du mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire et l'éta-

blissement du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, ce qui comprend l'administration de l'Unité d'enquêtes et de la Ligne d'assistance du sport canadien. Les dépenses relatives à ce financement supérieur au niveau de référence étaient réparties de la manière suivante : 5 974 \$ pour l'administration, 10 460 \$ pour les langues officielles, 719 303 \$ pour les opérations et 194 808 \$ pour les ressources humaines, comme l'indiquent les états financiers vérifiés. En raison de retards intervenus dans l'attribution du mandat et du report subséquent du lancement, Sport Canada a autorisé exceptionnellement le Centre à reporter 1 020 944 \$ à l'exercice 2022-2023.

Un excédent des revenus par rapport aux dépenses, de 13 115 \$ pour la période, sera donc rendu à Sport Canada.

Le Centre a également généré des revenus indépendants de 15 433 \$ pour la période.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le Plan d'entreprise pour l'exercice 2022-2023 a été soumis au ministre du Patrimoine canadien le 1^{er} mars 2022. Le Plan indique les priorités stratégiques du Centre comme étant de: (i) fournir des services de règlement des différends équitables, impartiaux, rapides et économiques; (ii) augmenter l'accessibilité des outils et ressources de prévention des différends; (iii) continuer à aider la communauté sportive à faire face à la maltraitance dans le milieu du sport; et (iv) exercer une gestion et une gouvernance transparentes, durables et responsables

Le Plan d'entreprise présentait un budget prévoyant des dépenses de 1 100 000 \$. Ce montant comprenait : 110 000 \$ pour l'administration; 40 000 \$ pour la gouvernance; 35 000 \$ pour les langues officielles; 380 000 \$ pour les opérations; 535 000 \$ et pour les ressources humaines.

Le Plan d'entreprise incluait également une demande de 10 025 000 \$ à titre de financement supérieur au montant de référence pour le mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire. Les dépenses prévues comprenaient : 400 000 \$ pour l'administration, 20 000 \$ pour la gouvernance, 340 000 \$ pour les langues officielles, 7 770 000 \$ pour les opérations, 1 215 000 \$ pour les ressources humaines et 280 000 \$ pour la recherche et l'évaluation.

Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations légales et contractuelles.

Activités du Secrétariat de règlement des différends 2021-2022

Un nombre record de 76 nouveaux dossiers ont été déposés au cours de la période, en provenance de 33 sports différents, dont sept différends reliés aux Jeux olympiques d'été de Tokyo et neuf différends reliés à la sélection des équipes pour les Jeux olympiques d'hiver de 2022. Il s'agit du plus grand nombre de dossiers déposés au cours d'un même exercice financier, de beaucoup supérieur à la moyenne de 66 dossiers lors des trois périodes antérieures.

Le Tribunal ordinaire a reçu 67 nouvelles demandes, dont 19 pour la facilitation de règlement préalable, et trois dans le cadre des services payants, qui portaient sur des affaires telles que la sélection d'équipes, l'octroi de brevets aux athlètes, la discipline, la maltraitance et l'adhésion.

Parmi ces dossiers, 22 ont été réglés par entente entre les parties, soit un taux de règlement de 33 %; 36 dossiers ont été tranchés par arbitrage; et trois demandes ont été retirées. Le taux de règlement des dossiers de maltraitance a été plus élevé, sept des 10 dossiers, pour lesquels les parties avaient accepté volontairement la facilitation de règlement préalable, ayant été réglés par entente entre les parties. La durée moyenne de traitement des dossiers a été de 39 jours, quelle que soit la méthode de règlement utilisée, à l'exception de quatre affaires qui étaient toujours en cours à la date d'impression.

Le Centre a également fourni des services payants de gestion de dossiers dans deux affaires internes d'organismes financés par le gouvernement fédéral.

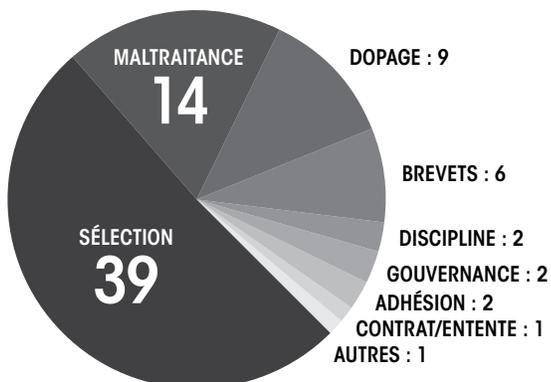
Après une importante réduction des activités de contrôle du dopage du CCES lors de la période précédente en raison de la pandémie de COVID-19, les activités du Tribunal antidopage ont repris progressivement au cours de la période. Neuf nouvelles allégations de violation des règles antidopage ont été déposées; deux dossiers ont été tranchés par arbitrage, tandis que dans quatre autres dossiers, les athlètes ont admis la violation et accepté la sanction, ou n'ont pas contesté l'allégation de violation. Trois dossiers sont toujours en cours d'arbitrage. Aucun appel antidopage n'a été déposé au cours de la période.

En septembre 2021, le Centre a créé un nouveau programme d'aide juridique pour les affaires de dopage, afin de faciliter l'accès à des avocats qui ont l'expérience de différends liés au dopage pour des athlètes qui ont été informés d'une allégation de violation des règles antidopage passible d'une suspension de quatre ans ou plus. Sur les cinq athlètes qui étaient admissibles, deux ont demandé l'aide d'un avocat par le biais du programme. Ces frais juridiques ont été payés à même les fonds indépendants du Centre.

D'autres parties à des procédures ont bénéficié d'un accès à des conseils et services juridiques gratuits par le biais du programme pro bono. D'après un sondage auprès des avocats bénévoles du Centre, ces derniers ont été sollicités au moins 29 fois par des athlètes, des entraîneurs, des organismes de sport et des parents, et ils ont aidé les parties dans au moins 23 dossiers. La principale raison pour laquelle ils ont refusé des dossiers était un conflit entre l'échéancier de la procédure et des engagements antérieurs. On estime que, grâce à ces services, les membres de la communauté sportive ont économisé quelque 155 700 \$ en frais juridiques durant la période.

TYPES DE DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au Centre étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS	SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS
Snowboard	9	Patinage artistique	3
Canoë-Kayak	6	Sport équestres	3
Cyclisme	4	Dynamophilie	2
Lutte	4	Haltérophilie	2
Patinage de vitesse	4	Judo	2
Aviron	3	Ski acrobatique	2
Curling	3	Ski alpin	2
Football	3	Soccer	2
Gymnastique	3	Taekwondo	2
Natation	3	Triathlon	2

Un seul différend a été déposé dans chacun des sports suivants : badminton, biathlon, bobsleigh, boxe, cricket, escrime, goalball, hockey, luge, rugby, ski de fond, tennis de table, et tir à l'arc.

Statistiques du tribunal 2021-2022

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure*	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 19-0421 Division ordinaire Arbitrage	Bobsleigh	Maltraitance	Athlète	Robert P. Armstrong	658 jours (26 septembre 2019 au 15 juillet 2021)	Appel accordé partiellement	Jeffrey Rath et Katherine Newton (Athlètes) Arif Chowdhury et Vhari Storwick (ONS), James Bunting et Carlos Sayao (Entraîneurs)
SDRCC 19-0434 Division ordinaire Arbitrage	Cricket	Adhésion	OPS	Janice D. Johnston	595 jours (26 novembre 2019 au 13 juillet 2021)	Appel accordé	James Bunting et Carlos Sayao (OPS)
SDRCC 21-0491 Division ordinaire Arbitrage	Skeleton	Brevet	Athlète	Patrice M. Brunet	108 jours (23 mars 2021 au 9 juillet 2021)	Appel rejeté	Sarra Saidi (Athlète), Patrick A. Wright (Athlète), Alexandra Logvin (ONS)
SDRCC 21-0494 Division ordinaire FR préalable	Judo	Maltraitance	Athlète, Entraîneur et ONS	Marie-Claire Belleau	76 jours (8 avril 2021 au 23 juin 2021)	Demande retirée	S/O
SDRCC 21-0495 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	John H. Welbourn	7 jours (19 avril 2021 au 26 avril 2021)	Appel rejeté	Zachary Rosen et Paul-Erik Veel (Athlète), Kate Scallion (Athlète), Jordan Goldblatt (ONS)
SDRCC 21-0496 Division ordinaire Arbitrage	Fencing	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	28 jours (20 avril 2021 au 18 mai 2021)	Appel rejeté	Fidelia Ho (Athlète)
SDRCC 21-0497 Division ordinaire FR préalable	Taekwondo	Autres	OPS et ONS	Patrick Zakaria	7 jours (26 avril 2021 au 3 mai 2021)	FR terminée	S/O
SDRCC 21-0498 Division ordinaire Arbitrage	Canoe-Kayak	Sélection	Athlète	Carol Roberts	30 jours (8 avril 2021 au 28 mai 2021)	Appel rejeté	Eliott Cheeseman (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 21-0499 Division ordinaire Méd-arb	Gymnastique	Sélection	Athlète	David Bennett	8 jours (28 avril au 2021 au 6 mai 2021)	Appel rejeté	S/O
SDRCC 21-0500 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	32 jours (13 mai 2021 au 14 juin 2021)	Entente de règlement	Cristy Nurse (Athlète), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 21-0501 Division ordinaire FR préalable	Canoe-Kayak	Maltraitance	Athlètes et ONS	Anne L. Sone	9 jours (16 mai 2021 au 25 mai 2021)	Entente de règlement	Cristy Nurse (Athlète), Russell Gregory (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 21-0502 Division ordinaire FR préalable	Ski alpin	Maltraitance	Athlète, entraîneur et ONS	Bruce Ally	57 jours (20 mai 2021 au 16 juillet 2021)	Entente de règlement	Amanda Fowler (Athlète)
SDRCC 21-0503 Division ordinaire Arbitrage	Badminton	Maltraitance	Entraîneur et Parent	JJ McIntyre	200 jours (20 mai 2021 au 6 décembre 2021)	Appel rejeté	Michael Kwiatkowski (Entraîneur/parent), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 21-0504 Division ordinaire FR préalable	Ski nordique	Sélection	Athlète et ONS	David Bennett	41 jours (4 juin 2021 au 15 juillet 2021)	Entente de/ Règlement	Adam Klevinas (ONS)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

Statistiques du tribunal 2021-2022

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure*	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 21-0505 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	19 jours (11 juin 2021 au 30 juin 2021)	Appel rejeté	Marie-Josée Boily (Athlète), Benoît Girardin (ONS)
SDRCC 21-0506 Division ordinaire Médiation/Arbitrage	Curling	Sélection	Athlète	Janice D. Johnston	78 jours (16 juin 2021 au 2 septembre 2021)	Entente de règlement	Emir Crowne et Amanda Fowler (Athlète) Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 21-0507 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	Carol Roberts	13 jours (17 juin 2021 au 30 juin 2021)	Appel rejeté	Roberto Aburto et Phedely Ariste (Athlète), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 21-0508 Division ordinaire Arbitrage	Sport équestres	Sélection	Athlète	Robert Néron	4 jours (24 juin 2021 au 28 juin 2021)	Appel rejeté	Peter Howard et Aaron Kreaden (Athlètes), Ted Frankel et Jessica L. Kuredjian (ONS)
SDRCC 21-0509 Division ordinaire FR préalable	Triathlon	Sélection	Athlète et ONS	Paul Godin	2 jours (28 juin 2021 au 30 juin 2021)	Entente de règlement	Kate Scallion (Athlète), Michaël Bardagi (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 21-0510 Division ordinaire FR préalable	Luge	Maltraitance	Athlète, entraîneur et ONS	Cayley Jane Thomas	58 jours (28 juin 2021 au 25 août 2021)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 21-0511 Division ordinaire Arbitrage	Ski acrobatique	Brevet	Athlète	Patrice M. Brunet	82 jours (2 juillet 2021 au 22 septembre 2021)	Appel rejeté	S/O
SDRCC 21-0512 Division ordinaire FR préalable	Snowboard	Sélection	ONS et OSM	Hugh McCall	11 jours (12 juillet 2021 au 23 juillet 2021)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 21-0513 Division ordinaire Méd-arb	Snowboard	Sélection	Athlète	Michelle Simpson	66 jours (19 juillet 2021 au 23 septembre 2021)	Entente de règlement	Amanda Fowler (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 21-0514 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Discipline	Athlète	Janie Soublière	0 jour* (20 juillet 2021 au 20 juillet 2021)	Appel accordé	Paul Greene et Matthew Kraiser (Athlète), Dragana Rakic et Luisa Ritacca (OSM)
SDRCC 21-0515 Division ordinaire Méd-arb	Triathlon	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	13 jours (22 juillet 2021 au 4 août 2021)	Entente de règlement	Marc-Olivier Brouillette (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 21-0516 Division ordinaire Arbitrage	Judo	Brevet	Athlète	Karine Poulin	233 jours (4 août 2021 au 25 mars 2022)	Appel accordé	Michaël Bardagi et Camille Santerre (Athlètes), Mathieu Laplante-Goulet (ONS), Andréanne Breton et Nadine Dupuis (SC)
SDRCC 21-0517 Division ordinaire Méd-arb	Canoe-Kayak	Sélection	Athlète	Carol Roberts	1 jour (26 août 2021 au 27 août 2021)	Demande retirée	Benoît Girardin (ONS)
SDRCC 21-0518 Division ordinaire Méd-arb	Canoe-Kayak	Sélection	Athlète	David Bennett	1 jour (26 août 2021 au 27 août 2021)	Appel rejeté	Benoît Girardin (ONS)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

Statistiques du tribunal 2021-2022

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure*	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 21-0519 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Sélection	Officiel	David Bennett	6 jours (27 septembre 2021 au 3 octobre 2021)	Appel rejeté	S/O
SDRCC 21-0520 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Sélection	Officiel	David Bennett	6 jours (27 septembre 2021 au 3 octobre 2021)	Appel accordé	S/O
SDRCC 21-0521 Division ordinaire Méd-arb	Taekwondo	Sélection	Athlète	Jim Oakley	24 jours (15 octobre 2021 au 8 novembre 2021)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 21-0522 Division ordinaire FR préalable	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète et ONS	L. Yves Fortier	5 jours (23 octobre 2021 au 28 octobre 2021)	Fin de la médiation	Vincent Dubuc-Cusick (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 21-0523 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Karine Poulin	7 jours (27 octobre 2021 au 3 novembre 2021)	Appel accordé	Vincent Dubuc-Cusick (Athlète), Emir Crowne (Athlète), Amanda Fowler (Athlète), Adam Klevinas (ONS), Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 21-0524 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Karine Poulin	7 jours (27 octobre 2021 au 3 novembre 2021)	Appel accordé	Vincent Dubuc-Cusick (Athlète), Emir Crowne (Athlète), Amanda Fowler (Athlète), Adam Klevinas (ONS), Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 21-0525 Division ordinaire Arbitrage	Sport équestres	Discipline	Propriétaire du cheval	Carol Roberts	56 jours (1 ^{er} novembre 2021 au 27 décembre 2022)	Appel rejeté	Liza Lazarus, Ellen Kerr et Emma Waters (Propriétaire du cheval), Glenn Solomon (Athlète), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 21-0526 Division ordinaire Méd-arb	Canoe-Kayak	Brevet	Athlète	Allan Stitt	66 jours (12 novembre 2021 au 17 janvier 2022)	Entente de règlement	Cheryl Canning (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 21-0527 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Entraîneur	Richard McLaren	4 jours (17 novembre 2021 au 21 novembre 2021)	Appel accordé	Vishnu Patel, Dragana Rakic et Luisa Ritacca (OSM)
SDRCC 21-0528 Division ordinaire FR préalable	Curling	Maltraitance	Athlètes	Sarah Daitch	94 jours (22 novembre 2021 au 24 février 2022)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 21-0529 Division ordinaire Arbitrage	Tennis de table	Gouvernance	OPS	Janice D. Johnston	14 jours (23 novembre 2021 au 7 décembre 2021)	Compétence rejetée	Michelle Kropp et Will Russell (PSO), Timothy Cullen et Jeremiah Kopp (ONS)
SDRCC 21-0530 Division ordinaire FR préalable	Hockey	Sélection	Athlète et ONS	James C. Oakley	55 jours (26 novembre 2021 au 20 janvier 2022)	Entente de règlement	Kate Scallion (Athlète)
SDRCC 21-0531 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Admissibilité	Athlète	John H. Welbourn	63 jours (29 novembre 2021 au 31 janvier 2022)	Appel rejeté	Michelle Kropp et Will Russell (ONS)
SDRCC 21-0532 Division ordinaire Méd-arb	Curling	Contrat / entente	Athlètes	Janice D. Johnston	(3 décembre 2021)	En cours	Emir Crowne et Amanda Fowler (Athlète), Michelle Kropp (ONS)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

Statistiques du tribunal 2021-2022

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure*	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 21-0533 Division ordinaire Méd-arb	Natation	Sélection	Athlète	Gordon Peterson	126 jours (15 décembre 2021 au 20 avril 2022)	Entente de règlement	Alessia Grossi et Elliot Saccucci (Athlètes), Benoit Girardin et Karin Pagé (ONS)
SDRCC 21-0534 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Fournis-seur de service	Richard W. Pound	71 jours (20 décembre 2021 au 1er mars 2022)	Appel rejeté	Mark Bourrie et André Marin (Fournisseur de service), Jordan Goldblatt et Cameron Rempel (ONS)
SDRCC 21-0535 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète et juge	Nadini Sankar-Peralta	13 jours (22 décembre 2021 au 4 janvier 2022)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 21-0536 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Adhésion	Ligue	L. Yves Fortier	51 jours (22 décembre 2021 au 11 février 2022)	Appel accordé	James Bunting et Carlos Sayao (Ligue), Sean Bawden et Michael Leaver (ONS), Michelle Kropp (OPS)
SDRCC 21-0537 Division ordinaire Facilitation de règlement	Cyclisme	Brevet	Athlète et ONS	Paul Fauteux	43 jours (23 décembre 2021 au 4 février 2022)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 21-0538 Division ordinaire Arbitrage	Cricket	Adhésion	OPS	Gordon Peterson	(24 décembre 2021)	En cours	Carlos Sayao (OPS)
SDRCC 22-0539 Division ordinaire Méd-arb	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Carol Roberts	6 jours (10 janvier 2022 au 16 janvier 2022)	Appel rejeté	Michael Smith (Athlète), Adam Klevinas (ONS), Andrée-Anne Dion (Partie affectée)
SDRCC 22-0540 Division ordinaire FR préalable	Biathlon	Maltraitance	Bénévole et ONS	Marie-Claire Belleau	8 jours (10 janvier 2022 au 18 janvier 2022)	Fin de la médiation	Will Russell (ONS)
SDRCC 22-0541 Division ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Brevet	Athlète	Patrice M. Brunet	8 jours (11 janvier 2022 au 19 janvier 2022)	Demande retirée	Adam Klevinas (Athlète), Sebastian Pyzik (ONS)
SDRCC 22-0542 Division ordinaire Arbitrage	Ski acrobatique	Sélection	Athlète	Janie Soublière	2 jours (16 janvier 2022 au 18 janvier 2022)	Appel rejeté	Caroline Boudreau (Athlète)
SDRCC 22-0543 Division ordinaire Méd-arb	Goalball	Brevet	Athlètes	Gordon Peterson	182 jours (17 janvier 2022 au 18 juillet 2022)	Entente de règlement	Tiana Knight et James Molloy (Athlètes)
SDRCC 22-0544 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	5 jours (18 janvier 2022 au 23 janvier 2022)	Appel accordé	Adam Klevinas et Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 22-0545 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	5 jours (18 janvier 2022 au 23 janvier 2022)	Appel accordé	Emir Crowne et Amanda Fowler (Athlète), Adam Klevinas et Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 22-0546 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	5 jours (18 janvier 2022 au 23 janvier 2022)	Appel accordé	Adam Klevinas et Cristy Nurse (ONS)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

Statistiques du tribunal 2021-2022

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure*	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 22-0547 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	David Bennett	64 jours (18 janvier 2022 au 23 mars 2022)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 22-0548 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	4 jours (19 janvier 2022 au 23 janvier 2022)	Appel rejeté	Emir Crowne et Amanda Fowler (Athlète), Adam Klevinas et Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 22-0549 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	4 jours (19 janvier 2022 au 23 janvier 2022)	Appel accordé	Emir Crowne et Amanda Fowler (Athlète), Adam Klevinas et Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 22-0550 Division ordinaire FR préalable	Boxe	Maltraitance	Athlètes, employés et ONS	Julie Duranceau	97 jours (19 janvier 2022 au 26 avril 2022)	Fin de la médiation	Amanda Fowler (Athlète)
SDRCC 22-0551 Division ordinaire Arbitrage	Bobsleigh	Sélection	Athlète	Janie Soublière	2 jours (21 janvier 2022 au 23 janvier 2022)	Appel rejeté	Emir Crowne et Amanda Fowler (Athlète), Arif Chowdhury et Desmond Mifit (ONS)
SDRCC 22-0552 Division ordinaire FR préalable	Aviron	Sélection	ONS et OSM	Hugh McCall	38 jours (28 janvier 2022 au 7 mars 2022)	Fin de la médiation	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 22-0553 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète et entraîneur	Larry Banack	15 jours (2 février 2022 au 17 février 2022)	Entente de règlement	S/O
SDRCC 22-0554 Division ordinaire FR préalable	Archery	Maltraitance	Athlète, entraîneur et ONS	Cayley Jane Thomas	57 jours (9 février 2022 au 7 avril 2022)	Fin de la médiation	Jessica Vliegenthart (Athlète)
SDRCC 22-0555 Division ordinaire FR préalable	Sport équestres	Gouvernance	ONS et OPS	Allan Stitt	(18 février 2022)	En cours	Michelle Kropp (ONS), Diane Krueger (OPS)
SDRCC 22-0556 Division ordinaire Arbitrage	Natation	Maltraitance	Entraîneur	Larry Banack	138 jours (23 février 2022 au 11 juillet 2022)	Compétence rejetée	Clea Parfitt (Entraîneur), Timothy Cullen (Athlète), Karin Pagé (ONS)
SDRCC 22-0557 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète et entraîneur	Michelle Simpson	14 jours (24 février 2022 au 10 mars 2022)	Entente de règlement	Tugba Karademir (Athlète)
SDRCC 22-0558 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlètes	David Bennett	9 jours (9 mars 2022 au 18 mars 2022)	Appel rejeté	Adam Klevinas et Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 22-0559 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Sélection	ONS	Richard McLaren	83 jours (11 mars 2022 au 2 juin 2022)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS), David McCarthy (ONS)
SDRCC 22-0560 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlètes	David Bennett	3 jours (12 mars 2022 au 15 mars 2022)	Entente de règlement	Adam Klevinas et Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 22-0561 Division ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Sélection	Entraîneur	Patrice M. Brunet	(29 mars 2022)	Procédure suspendue	Michaël Bardagi et Camille Santerre (Entraîneur), Sebastian Pyzik (ONS)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

Statistiques du tribunal 2021-2022

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Numéro de dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DT 21-0325 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète	Janie Soublière	110 jours (6 octobre 2021 au 24 janvier 2022)	Sanction : Suspension de 4 ans	Marc-Olivier Brouillette (Athlète), Annie Bourgeois (CCES)
SDRCC DT 21-0326 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète	N/A	32 jours (4 octobre 2021 au 5 novembre 2021)	Présumée renonciation	Annie Bourgeois (CCES)
SDRCC DT 21-0327 Tribunal antidopage Arbitrage	Rugby	Athlète	Peter Lawless	149 jours (6 décembre 2021 au 4 mai 2022)	Réduction de sanction : suspension de 6 mois	Adam Klevinas (CCES), Hugh Meighen (Athlète)
SDRCC DT 21-0328 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète	Janie Soublière	26 jours (19 novembre 2021 au 15 décembre 2021)	Entente de gestion des résultats	Annie Bourgeois (CCES), Louis Mazurette (Athlète)
SDRCC DT 21-0329 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Janie Soublière	(17 décembre 2021)	En cours	Elizabeth Cordonier et Alexandre Maltas (CCES), Maxime Raymond (Athlète)
SDRCC DT 21-0330 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Janie Soublière	(17 décembre 2021)	En cours	Elizabeth Cordonier et Alexandre Maltas (CCES), Maxime Raymond (Athlète)
SDRCC DT 22-0331 Tribunal antidopage Arbitrage	Canoe-Kayak	Athlète		30 jours (24 janvier 2022 au 23 février 2022)	Présumée renonciation	David Lech (CCES)
SDRCC DT 22-0332 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		20 jours (17 février 2022 au 9 mars 2022)	Entente de gestion des résultats	David Lech (CCES)
SDRCC DT 22-0333 Tribunal antidopage Arbitrage	Natation	Athlète	L. Yves Fortier	(Notification des charges reçue le 18 mars 2022)	En cours	Adam Klevinas (CCES) James Bunting, Theodore Milosevic et Carlos Sayao (Athlète) Benoit Girardin (ONS)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs de
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, les états des l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent:

- ♦ Les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre auditeur y afférent, figurent dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et de ce fait, nous n'exprimons et n'exprimeront aucune forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus tout en examinant si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des inexactitudes significatives.

AUDIT • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP, qui exerce ses activités sous le nom de Baker Tilly Montréal est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Le Rapport Annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, suite aux travaux que nous effectuerons sur ces autres informations nous concluons l'existence d'une inexactitude significative sur ces autres informations, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP*¹

Montréal (Québec)
le 22 juillet 2022

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616



CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 4)	1 986 508 \$	537 663 \$
Débiteurs (note 5)	43 035	24 307
Frais payés d'avance	33 069	4 177
	<u>2 062 612</u>	566 147
Immobilisations (note 6)	65 678	58 632
Frais payés d'avance et dépôt de garantie	<u>62 289</u>	10 270
	<u>2 190 579 \$</u>	<u>635 049 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	658 280 \$	129 933 \$
Portion à courte terme des apports reportés (note 7)	1 069 976	160 997
Apports à payer, sans intérêt et remboursable sur demande (note 9)	191 905	143 963
	<u>1 920 161</u>	434 893
Apports reportés (note 7)	<u>82 464</u>	27 635
	<u>2 002 625</u>	462 528
SOLDE DES FONDS		
Investi en immobilisations	15 926	20 001
Non affecté	<u>172 028</u>	152 520
	<u>187 954</u>	172 521
	<u>2 190 579 \$</u>	<u>635 049 \$</u>

Au nom du conseil:

Director

Director

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

2022			
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	20 001 \$	152 520 \$	172 521 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(25 545)	40 978	15 433
Investissement en immobilisations	32 591	(32 591)	-
Apports reportés utiliser pour les investissement en immobilisations	(32 591)	32 591	-
Apports reportés comptabilisés pour les investissement en immobilisations	21 470	(21 470)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>15 926 \$</u></u>	<u><u>172 028 \$</u></u>	<u><u>187 954 \$</u></u>

2021			
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	18 080 \$	138 349 \$	156 429 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(20 959)	37 051	16 092
Investissement en immobilisations	6 320	(6 320)	-
Apports reportés comptabilisés pour les investissement en immobilisations	16 560	(16 560)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>20 001 \$</u></u>	<u><u>152 520 \$</u></u>	<u><u>172 521 \$</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
Produits		
Apports gouvernementales (note 8)	2 105 489 \$	1 353 906 \$
Remboursement de l'apport excédentaire (note 9)	(13 115)	(143 963)
	2 092 374	1 209 943
Charges		
Administratives		
Frais de bureau	89 819	89 470
Frais administratifs généraux	13 782	15 554
Promotion et communication	1 415	3 139
Intérêts et frais bancaires	533	257
Amortissement	20 341	20 624
	125 890	129 044
Gouvernance		
Réunions du conseil	15 981	3 929
Conformité	28 293	33 387
	44 274	37 316
Ressources humaines		
Salaires et avantages sociaux	522 932	480 492
Formation	2 618	2 246
Gestion des ressources humaines	9 013	6 999
	534 563	489 737
Langues officielles		
Traduction pour le tribunal	44 872	20 186
Traduction générales	5 321	10 145
Interprétation	1 236	1 236
Formation linguistique	-	409
	51 429	31 976
Exploitations		
Frais d'arbitres et médiateurs	298 976	254 081
Gestion de dossiers	18 116	42 159
Formation des arbitres et médiateurs	40 134	17
Ateliers	4 410	268
Sensibilisation	38 669	537
Publications	4 240	18 438
	404 545	315 500

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
Programme de soutien sportif		
Administratives	5 974	328
Resources humaines	194 808	50 000
Langues officielles	10 460	4 301
Exploitations	719 303	149 487
Amortissement	5 204	335
	<u>935 749</u>	<u>204 451</u>
	<u>2 096 450</u>	<u>1 208 024</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice avant les produits indépendants net	<u>(4 076)</u>	<u>1 919</u>
Indépendant		
Autres revenus	33 881	33 749
Événements	(7 197)	(17 769)
Services de tribunal	(7 460)	(1 281)
Divers	285	(526)
	<u>19 509</u>	<u>14 173</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (note 9)	<u><u>15 433 \$</u></u>	<u><u>16 092 \$</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	15 433 \$	16 092 \$
Ajustement pour		
L'amortissement d'immobilisations	<u>25 545</u>	<u>20 959</u>
Total des rajustements	40 978	37 051
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution dans débiteurs	(18 728)	7 020
(Augmentation) diminution dans frais payés d'avance	(28 892)	80 115
Augmentation dans créditeurs et charges à payer	528 347	28 799
Augmentation dans apports reportés	911 789	10 594
Augmentation dans apports à payer	<u>47 942</u>	<u>143 963</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 481 436	307 542
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(32 591)</u>	<u>(6 320)</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	1 448 845	301 222
Encaisse au début de l'exercice	<u>537 663</u>	<u>236 441</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 986 508 \$</u>	<u>537 663 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

1. Nature des activités

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada a été incorporé le 19 mars 2003 selon la Loi favorisant l'activité physique et le sport (L.C. 2003, ch. 2). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants:

En français: Centre des Règlement des Différends Sportifs du Canada

En anglais: Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution de différends sportifs.

2. Impact de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a classé la COVID-19 dans la catégorie de pandémie. Les effets économiques potentiels dans l'environnement de l'entité et sur les marchés mondiaux, la perturbation possible des chaînes d'approvisionnement et les mesures introduites à divers niveaux de gouvernement pour freiner la propagation du virus (telles que les restrictions de voyage, la fermeture d'activités municipales et privées non essentielles, l'imposition de quarantaines et la distanciation sociale) pourraient avoir un impact important sur les activités de l'entité. L'ampleur de l'impact de cette épidémie et des mesures de confinement connexes sur les activités de l'entité ne peut être estimée de manière fiable au date de ces états financiers.

En raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada (Sport Canada) a prolongé l'exercice pour encourir les dépenses éligibles du 1er avril 2020 jusqu'au 30 septembre 2021, pour le financement sous forme de contribution pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 telle que décrite à la note 8.

De plus, le gouvernement du Canada (Sport Canada) a également prolongé l'exercice pour encourir les dépenses éligibles du 1er avril 2021 jusqu'au 30 mars, 2023, pour le financement de contribution de l'initiative dans le sport sécuritaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, jusqu'à un maximum de 1 200 000 \$, telle que décrit à la note 8.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2022

3. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant indiqué à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que le montant des revenus et des dépenses à l'égard de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les estimations sont utilisées pour comptabiliser les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile de l'équipement.

(b) Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont reconnus à titre de produits au cours de l'exercice où les charges correspondants sont enregistrés. Les apports non affectés sont reconnus à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les cotisations individuelles sont reconnues comme des produits pour la période qu'elles couvrent. Les cotisations des membres corporatifs sont reconnues comme des produits pour la période durant laquelle elles sont recevables. D'autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu ou les revenus sont gagnés.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20%
Équipement informatique	30%

Amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée du bail.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Instruments financiers

(i) La mesure des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

L'organisme évalue ultérieurement tous les actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, débiteurs (net de taxes de vente à recevoir) et dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont appréciés pour déterminer s'il existe des indications d'une possible dépréciation, et toute perte de valeur est comptabilisée au résultat net. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

4. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 1 852 793 \$ (2021 - 393 813 \$) provenant du financement du gouvernement du Canada (Sport Canada) qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisées à son gré.

5. Débiteurs

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Débiteurs	1 455 \$	1 618 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>41 580</u>	<u>22 689</u>
	<u><u>43 035 \$</u></u>	<u><u>24 307 \$</u></u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2022

6. **Immobilisations corporelles**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement de bureau	50 255 \$	48 259 \$	1 996 \$	2 495 \$
Équipement informatique	91 042	54 995	36 047	11 921
Améliorations locatives	82 905	55 270	27 635	44 216
	<u>224 202 \$</u>	<u>158 524 \$</u>	<u>65 678 \$</u>	<u>58 632 \$</u>

7. **Apports reportés**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Niveau de référence		
Apports reportés pour les investissements en immobilisations	23 494 \$	38 632 \$
Apports reportés pour les dépenses futures	-	50 000
	<u>23 494</u>	<u>88 632</u>
Initiatives de sport sécuritaire		
Apports reportés pour les investissements en immobilisations	26 259	100 000
Apports reportés pour les dépenses futures	1 102 687	-
	<u>1 128 946</u>	<u>100 000</u>
	<u>1 152 440 \$</u>	<u>188 632 \$</u>

Le montant de 1 152 440 \$ (188 632 \$ en 2021) comprend une partie à court terme de 1 069 976 \$ (160 997 \$ en 2021) et une partie à long terme de 82 464 \$ (27 635 \$ en 2021).

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2022

8. Apports gouvernementales

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une aide financière du gouvernement du Canada (Sport Canada), qui a été enregistré dans les contributions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, l'organisme avait obtenu une modification à son entente avec le gouvernement du Canada (Sport Canada) pour prolonger la période pendant laquelle les produits et les services rendus sont considérés comme des dépenses admissibles du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2021. Au cours de la période du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021, un montant de 115 173 \$ de dépenses admissibles a été engagé.

Le gouvernement du Canada (Sport Canada) a également prolongé la période pour engager des dépenses admissibles du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2023 pour le financement de contribution de l'initiative dans le sport sécuritaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, jusqu'à un maximum de 1 200 000 \$. À la fin de l'exercice, un montant de 1 020 944 \$ a été reporté.

Selon l'accord avec le gouvernement du Canada (Sport Canada), les apports à payer est constitué des montants suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Niveau de référence		
Cotisations reçues	1 140 000 \$	1 140 000 \$
Cotisations reportés	(1 697)	(50 000)
Apports reportés comptabilisés	<u>32 008</u>	<u>26 308</u>
	<u>1 170 311</u>	<u>1 116 308</u>
Cotisations reçues	1 964 125	224 500
Cotisations reportés	(1 133 581)	(100 000)
Apports reportés comptabilisés	<u>104 634</u>	<u>113 098</u>
	<u>935 178</u>	<u>237 598</u>
	<u><u>2 105 489 \$</u></u>	<u><u>1 353 906 \$</u></u>

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementales pour ses opérations financières.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2022

9. Remboursement de l'apport excédentaire

Le remboursement de la contribution excédentaire est calculé comme suit:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	15 433 \$	16 092 \$
Remboursement de l'apport excédentaire	<u>13 115</u>	<u>143 963</u>
Produits avant ajustement des apports	<u>28 548</u>	160 055
Autre revenu (net des charges)	(19 509)	(14 173)
Amortissement	25 545	20 959
Acquisitions d'immobilisations	(32 591)	(6 320)
Charges liées aux apports reportés	147 764	122 848
Apports reportés comptabilisés	<u>(136 642)</u>	<u>(139 406)</u>
	<u>(15 433)</u>	<u>(16 092)</u>
	<u>13 115 \$</u>	<u>143 963 \$</u>

La cotisation excédentaire payable à la fin de l'exercice est la suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Niveau de référence		
Cotisation excédentaire à payer pour l'exercice 2021	112 716 \$	112 716 \$
Cotisation excédentaire à payer pour l'exercice 2022	13 115	-
Excédent d'apports reportés 2021 non utilisé	<u>34 827</u>	<u>-</u>
	160 658	112 716
Initiatives de sport sécuritaire		
Cotisation excédentaire à payer pour l'exercice 2021	<u>31 247</u>	<u>31 247</u>
	<u>191 905 \$</u>	<u>143 963 \$</u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2022

10. Éventualités

L'organisation ainsi que 18 autres personnes et organisations ont été désignées comme défendeurs dans le cadre d'une plainte déposée par un particulier. La plainte allègue que les défendeurs ont manqué à leur devoir de diligence envers le plaignant et que les dommages et intérêts seront déterminés à une date ultérieure. L'organisation a engagé un conseiller juridique pour traiter cette plainte. La direction de l'organisation est d'avis que la probabilité d'une perte est peu probable.

De plus, l'organisme et ses administrateurs ont reçu une mise en demeure du conseiller juridique d'un particulier qui prétend que l'organisme n'a pas respecté les lois linguistiques en fournissant au public une liste d'arbitres qui n'auraient pas les compétences linguistiques requises par la loi. La personne demande des dommages et intérêts jusqu'à 125 000 \$. L'organisation a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisation est d'avis que la probabilité d'une perte est peu probable.

11. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux échéant le 30 novembre 2023. Les paiements minimums annuels sont les suivants:

2023	79 315 \$
2024	<u>52 876</u>
	<u><u>132 191 \$</u></u>

12. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.

13. Montants comparatifs

Les états financiers ont été reclassés, au besoin, afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Les modifications n'affectent pas les résultats des exercices antérieurs.



Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par le ministre responsable des sports. Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'un organisme national de sport et un représentant d'un organisme responsable de grands Jeux. Collectivement, ils démontrent une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

Membres du Conseil d'administration et des comités permanents (au 31 mars 2022)

Brad Kielmann (Surrey, BC)
Président du conseil d'administration
Président du comité exécutif
Président du comité sur l'intégrité dans le sport
(Le président est membre d'office de tous les comités mis à part le Comité de vérification et de finance)

Aaron Bruce (Ottawa, ON)
Président du comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Katie Damphouse (Waterloo, ON)
Comité des services de RED
Comité des plaintes

Kevin Kelly (Calgary, AB)
Président du comité des plaintes
Comité des services de RED

Nick Lenehan (Halifax, NS)
Comité des services de RED
Comité des plaintes

Lanni Marchant (London, ON)
Présidente du comité de mobilisation des athlètes
Comité des plaintes
Comité sur l'intégrité dans le sport

Alice Strachan (Georgetown, ON)
Comité des plaintes
Comité sur l'intégrité dans le sport

Marie-Claude Asselin (Saint-Hubert, QC)
Chef de la direction
(La chef de la direction est membre d'office du Conseil et de tous les comités)

Pierre Chabot (Lorraine, QC)
Comité des services de RED
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Alex Harvey (Saint-Ferréol-les-Neiges, QC)
Comité des services de RED
Comité exécutif

Heather Kemkaran-Antymnuik (Winnipeg, MB)
Comité de vérification et de finance
Comité sur l'intégrité dans le sport

Sandrine Mainville (Montréal, QC)
Présidente du comité des services de RED
Comité des plaintes
Comité sur l'intégrité dans le sport

Dorianne Mullin (Dartmouth, NS)
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Le Centre tient à remercier Erin Wilson, Cynthia Appiah, Angeline Bellehumeur, Stephanie Dixon, Priscilla Gagné, Rosalind Groenewoud, Jarod Manuel et Quinn qui ont offert leur temps et leur expertise bénévolement en tant que membres du Comité de mobilisation des athlètes au cours de l'exercice 2021-2022.

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du Centre : www.crdsc-sdrcc.ca

Personnel

À la date de publication, le Centre a un effectif de quinze employés, dont la chef de la direction, **Marie-Claude Asselin**, et :

Tanya Gates,
Directrice des opérations

Alexandra Lojen,
Gestionnaire de dossiers (*en congé de maternité à la date de publication*)

Kirsten Whelan,
Gestionnaire du programme à l'intégrité du sport

Fifi Manesa,
Adjointe administrative

Liddia Touch Kol,
Gestionnaire du centre de ressources

Nikolas Martin,
Coordonnateur de soutien et bien-être
(*depuis le 26 octobre 2021*)

Rick Hunger,
Directeur principal (*depuis le 17 janvier 2022*)

Jérôme Fontaine-Benedetti,
Gestionnaire de dossiers adjoint (*depuis le 7 février 2022*)

Michael Vamelkin,
Technicien informatique (*depuis le 14 février 2022*)

Claudine Lanouette,
Directrice des finances (*depuis le 4 avril 2022*)

Maude Trevisan,
Gestionnaire de dossiers adjoint (*depuis le 25 avril 2022*)

Kevin Farrell,
Coordonnateur d'éducation et de soutien aux politiques
(*since April 25, 2022*)

Sarah-Ève Pelletier,
Commissaire à l'intégrité du sport (*depuis le 2 mai 2022*)

Sarah Atkinson,
Enquêtrice en chef (*contractuelle, depuis le 13 mai 2022*)

Services de comptabilité :
Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) fournit des services de comptabilité au Centre.

Vérificateur :
Le cabinet Baker Tilly Canada, comptables professionnels agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme auditeur indépendant pour la période 2021–2022.

Membres de l'Unité d'enquêtes par province

(*au 31 mars 2022*)

Alberta
Steven K. Young

Colombie-Britannique
Paul Denis Godin
Kyra Hudson
Lisa Southern

Île-du-Prince-Édouard
Pamela Large Moran

Manitoba
Sherri Walsh

Ontario
Bruce Ally
John Curtis
Nick Duley
Sharona Freudmann
Ashley Lattal
Lise McLean
Sheri Miesmer
Mireille Mortimer
Michael Smith
Jennifer White

Québec
Joanne Brodeur
Julie Duranceau
Magalie Poulin
Danièle Sauvageau

Territoires du Nord-Ouest
Cayley Jane Thomas



Arbitres et médiateurs nommés par province (jusqu'au 30 avril 2024)

Alberta

Brian Conway (Arbitre)
Julie Hopkins (Arbitre)
Sue Lambert (Médiatrice)
Kathryn Oviatt (Arbitre)
Michelle Simpson (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

Colombie-Britannique

Paul Denis Godin (Médiateur)
Peter Lawless (Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)
JJ McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)
Sylvia Skratek (Médiatrice et Arbitre)
Harveen Thauli (Médiatrice et Arbitre)
Robert Wickett (Arbitre)

Manitoba

Jeffrey Palamar (Arbitre)

Nouvelle-Écosse

David Merrigan (Arbitre)

Nouveau-Brunswick

Darlene Doiron (Médiatrice)

Ontario

Bruce Ally (Médiateur)
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)
Larry Banack (Médiateur et Arbitre)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Roger Bilodeau (Arbitre)
Sharman Bondy (Médiatrice et Arbitre)
Andrea Carska-Sheppard (Arbitre)
Kimberly Cork (Médiatrice)
John Curtis (Médiateur)
Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)
Marvin Huberman (Arbitre)

Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)
Richard H. McLaren (Arbitre)
James Minns (Médiateur et Arbitre)
Robert Néron (Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)
Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Stephen Raymond (Médiateur et Arbitre)
Nadini Sankar-Peralta (Médiatrice et Arbitre)
Christine Schmidt (Médiatrice et Arbitre)
Laurie Sherry-Kirk (Médiatrice)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)
Matthew Wilson (Médiateur et Arbitre)

Québec

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Sarah Daitch (Médiatrice)
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Paul Fauteux (Médiateur)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Clarise N'Kaa Batera (Médiatrice)
Éric Ouellet (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
Patrick Zakaria (Médiateur)

Saskatchewan

Tim Nickel (Médiateur)
Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)

Terre-Neuve-et-Labrador

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

Participant·es au programme de mentorat pour les femmes arbitres :

Marie-Claire Belleau (Québec)
Kim Bodnarchuk (Saskatchewan)
Robin Dodokin (Ontario)
Dana Hirsh (Ontario)
Kasia Kieloch (Manitoba)
Rekha Lakra (Ontario)
Laurence Marquis (Québec)
Clarisse N'Kaa Batera (Québec)
Tiffany Paulsen (Saskatchewan)
Liz Roberts (Ontario)
Ambrosia Varaschin (Saskatchewan)

INTÉGRITÉ
ÉQUITÉ
EXCELLENCE





Centre de règlement des différends sportifs du Canada

1080, côte du Beaver Hall, Bureau 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux T : 514-866-1245 F : 514-866-1246

Numéros sans frais T : 1-866-733-7767 F : 1-877-733-1246

www.crdsc.ca

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada